



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 72372

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le récent rapport de la Cour des comptes sur la gestion de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) de 2007 à 2012. La Cour recommande d'articuler les projets de recherche avec la stratégie de l'IRSN, et de mieux les coordonner et les évaluer. Il lui demande son sentiment sur cette recommandation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement accorde la plus grande importance à l'organisation du contrôle de la sûreté nucléaire et à son amélioration continue. Des travaux ont été réalisés par les ministères de tutelle, ainsi que l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), afin d'améliorer la définition des priorités stratégiques de l'établissement. La Cour des comptes relève d'ailleurs que le travail réalisé sur le contrat d'objectifs et de performance (COP), pour la période 2014-2018 va dans le bon sens : ainsi la formulation des axes stratégiques de l'institut a été rendue plus lisible, même si des efforts restent à accomplir quant à la hiérarchisation des priorités.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72372

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 janvier 2015](#), page 131

Réponse publiée au JO le : [3 mars 2015](#), page 1512